



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Normes sonores réglementaires le long des autoroutes

Question écrite n° 9682

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les normes sonores réglementaires le long des autoroutes. De nombreux riverains de l'autoroute A39, mise en circulation en 1998, sont confrontés à cette situation notamment à hauteur des communes de Dommartin-lès-Cuiseaux, Condal et Beaupont. Si les mesures réalisées chez certains riverains démontrent des mesures en accord avec la réglementation des anciennes structures, à savoir 70 décibels (Db) le jour et 65 décibels la nuit, de nouveaux seuils ont été fixés à 60 Db le jour et 55 Db la nuit pour les nouvelles autoroutes. Dans le même temps, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de porter la limite sonore à 53 dB le jour et 45 dB la nuit. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, si le Gouvernement entend uniformiser cette réglementation en se fondant sur les derniers seuils en vigueur et, d'autre part, s'il envisage à terme, d'appliquer les seuils tels que préconisés par l'OMS.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9682

Rubrique : Nuisances

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6077

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)